



Date création	20/08/2023
Date dernière modification	20/08/2023
N° fiche TUTO	FX10_T01_V1_20082023
Temps de réalisation	5 à 10min

Outils conseillés Tournevis cruciforme standard x 1

Lien vidéo

<https://youtu.be/RMPeg3xBBD8>

Produits concernés

Gamme : MAX

Références : FX10-G2-8, FX10-G2-13, FX10-G2-26

DÉBRIDAGE TROTTINETTE MAX

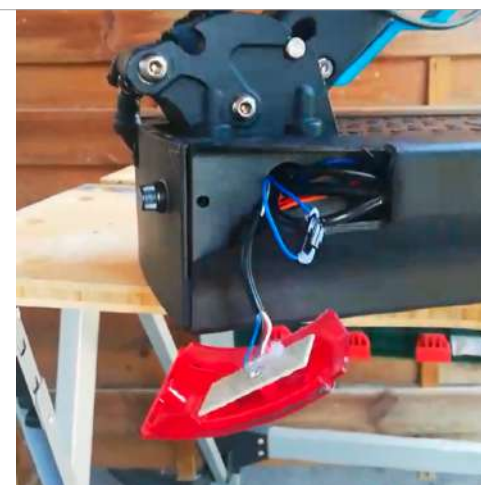
Nous ne communiquons pas d'autonomie et la vitesse sur les véhicules débridés, ceux-ci devant circuler uniquement en espace clos et privé et sont interdits sur la voie publique



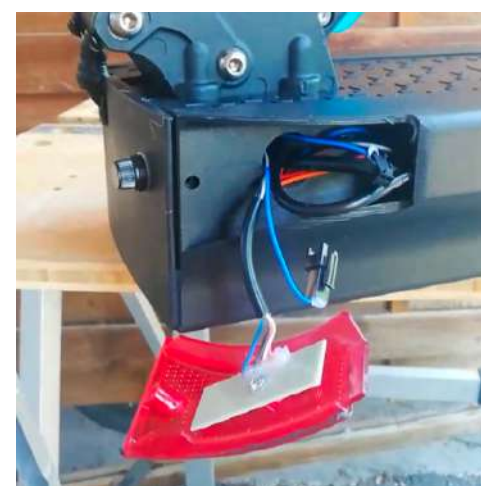
Etape 1 - Localisez le cabochon du clignotant latéral avant gauche.



Etape 2 - Dévissez à l'aide d'un tournevis cruciforme le cabochon du clignotant latéral avant gauche.



Etape 3 - Retirez le cabochon du clignotant et dégagez le câble bleu.



Etape 4 - Pour débrider la trottinette, déconnectez le câble bleu.
Pour brider de nouveau la trottinette, connectez le câble bleu.
Réinstallez et fixez le cabochon du clignotant.

Attention cadre légal

- Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h. Cela signifie que si vous débridez votre véhicule, vous ne pourrez l'utiliser que sur terrain privé et dans le cadre d'une utilisation sur la voie publique il est impératif de remettre en conformité votre véhicule.
- Débrider un EDP (Engin de Déplacement Personnel) vous expose à une amende de 1500€ et la saisie du véhicule en cas de dépassement de la vitesse autorisée (25 km/h) sur la voie publique.
- Nous vous rappelons qu'il est obligatoire que votre véhicule soit assuré (déclaration de responsabilité civile au minimum), et nous vous conseillons de porter un casque et des équipements de protection.

